

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 FÉVRIER 2019

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 5 février 2019 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 2^e étage du 869 boul. Saint-Jean-Baptiste.

SONT PRÉSENTS :

Madame la mairesse Lise Michaud, Mesdames les conseillères Johanne Anderson et Judith Prud'homme et Messieurs les conseillers Stéphane Roy, Philippe Drolet, Louis Cimon et Martin Laplaine, sous la présidence de la mairesse Lise Michaud.

SONT AUSSI PRÉSENTS :

Me Denis Ferland, greffier qui prend note des délibérations.
Monsieur René Chalifoux, directeur général

2019-02-039 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil adopte l'ordre du jour avec l'ajout du point suivant :
 - o 4.4 Nomination. Membre suppléant additionnel. RIAVC.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-02-040 LECTEUR DE PLAQUES. ENTENTE SAAQ.

CONSIDÉRANT que ce Conseil a fait l'acquisition d'un système de reconnaissance de plaque d'immatriculation (SRPI) pour le service de police de la Ville de Mercier (SPVDM);

CONSIDÉRANT qu'une entente entre la Société d'assurance automobile du Québec (SAAQ) et le SPVDM doit intervenir afin d'avoir accès au fichier des immatriculations;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Martin Laplaine et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- QUE ce Conseil autorise monsieur Steeve Boutin, directeur de police, à signer pour et au nom du SPVDM tout document utile afin de conclure une entente avec la SAAQ et avoir accès à son fichier d'immatriculation dans le cadre de la mise en place d'un SRPI;
- QU'un site *File transfer protocol* (FTP) soit mis à la disposition de la SAAQ par le SPVDM.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-02-041 ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-858-52 - RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 2009-858 AFIN DE PERMETTRE UN PROJET INTÉGRÉ RÉSIDENTIEL DANS LA ZONE H04-463.

CONSIDÉRANT que le 15 janvier 2019, le conseil municipal a adopté un avis de motion visant à modifier le règlement de zonage 2009-858 afin de permettre un projet intégré résidentiel dans la zone H04-463. (résolution 2019-01-031);

CONSIDÉRANT que le 15 janvier 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement 2009-858-52 (résolution 2019-01-032).

CONSIDÉRANT que le 5 février 2019, il y a eu une consultation publique sur le projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par le conseiller Stéphane Roy et résolu:

- QUE ce Conseil adopte le second projet de règlement 2009-858-52 **sans modification**.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-02-042 NOMINATION - SERGENT DE RELÈVE

CONSIDÉRANT la vacance d'un poste de sergent de relève depuis le 30 janvier prochain 2019;

CONSIDÉRANT que 5 candidats ont été rencontrés entre le 19 et le 27 juillet 2018, dont trois (3) répondent aux critères d'embauche de la Ville;

CONSIDÉRANT que les trois (3) candidats ont été rencontrés pour une deuxième entrevue le 16 octobre 2018;

CONSIDÉRANT la vérification des antécédents ainsi que la vérification des références des candidats;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction générale, de la direction du service de police de la Ville de Mercier et de la direction des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par le conseiller Louis Cimon et appuyé par le conseiller Martin Laplaine et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de monsieur Marco Gosselin à un poste vacant de sergent de relève;
- QUE la date d'entrée en fonction de monsieur Gosselin soit le ou vers le 25 février 2019;
- QUE ses conditions de travail soient celles prévues au Règlement concernant les conditions de travail des policières et policiers de la Ville de Mercier 2017-947.

ADOPTÉE à l'unanimité

2019-02-043 NOMINATION. MEMBRE SUPPLÉANT ADDITIONNEL. RIAVC.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Roy et appuyé par la conseillère Johanne Anderson et résolu:

- QUE ce Conseil procède à la nomination de M. Martin Laplaine à titre de membre suppléant additionnel afin de siéger sur le Conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'aqueduc de la Vallée de Châteauguay (RIAVC).

ADOPTÉE à l'unanimité

La période d'intervention des membres du Conseil a eu lieu à 20 h 02.

La période de questions a eu lieu à 20 h 03.

2019-02-044 LEVÉE DE LA SÉANCE.

Il est proposé par le conseiller Philippe Drolet et appuyé par la conseillère Judith Prud'homme et résolu:

- DE clore la séance à 20 h 03.

ADOPTÉE à l'unanimité